

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2011 N°38
21 octobre 2011

- Décision du 19 octobre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Pierre Bouvelot,
chef de division infrastructure à la mission Seine-Nord Europe

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

**DECISION DU 19 OCTOBRE 2011
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France et notamment son article 17,

Vu la délibération du 25 février 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1:

En cas d'absence et d'empêchement de M. Nicolas BOUR et de M. Benoît DELEU, délégation est donnée à Pierre BOUVELOT, chef de division Infrastructure à la Mission Seine Nord Europe, à l'effet de signer au nom de M. Marc PAPINUTTI, directeur général :

- le contrats et avants contrats relatifs aux ventes, acquisitions, échanges de biens immobiliers d'une valeur n'excédant pas 600.000 €, nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes, dans les limites de la déclaration d'utilité publique du 11 septembre 2008.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 19 octobre 2011

Le directeur général

signé

Marc PAPINUTTI